

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 16H00

Date de la convocation : 4 mars 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau représenté.e.s :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE

Membres du Bureau absents excusés : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT,
Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF,
Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**FIXATION D'UN TARIF DE DROIT DE VOIRIE POUR L'INSTALLATION D'UN
CAMION AMBULANT DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE RACINE**

Rapporteuse : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Considérant que l'offre de restauration rapide apporte un nouveau service aux usagers de la zone d'activités de Racine et que son attractivité est ainsi confortée.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

26

La rapporteure expose au Bureau Communautaire l'objet de la délibération :

La zone d'activités de Racine compte quarante entreprises et plus de huit cents emplois qui contribuent à l'attractivité du territoire. La zone d'activités étant dépourvue de services à destination des salariés, il a été décidé d'autoriser le stationnement de camions ambulants sur la voirie communautaire à des fins d'exploitation d'activités de restauration rapide.

Toute demande est soumise à autorisation, sous forme d'arrêté, délivrée par le Président de la Communauté de communes.

Il est proposé la fixation d'un tarif de droit de voirie à neuf euros par jour de présence pour des demandes d'installation à l'année, à raison de plusieurs jours par semaine.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un tarif de droit de voirie à neuf euros par jour de présence pour l'installation de camions ambulants à l'année, à raison de plusieurs jours par semaine, sur la voirie communautaire de la zone d'activités de Racine ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 26

Membres présents : 21

Membres représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

